

puet.—La bonne ville de Kingston a été mise en état de siège par une affaire d'honneur. Un duel au pistolet a eu lieu entre un major Sadler, magistrat et un juge Armstrong du Bytown. Les deux combattants ont échangé un coup de feu et se sont ensuite retirés satisfaits et saufs.

C'est bien vrai que Seely, l'escroc, qui s'est enfui de cette ville, il y a quelques jours, et qu'on vient d'arrêter aux E. U. a été grièvement blessé par un député américain. Il est nécessaire de lui couper la jambe, mais il est trop affaibli pour subir l'opération.

L'UNION.

Le Statesman, journal qui est rédigé comme on sait par le fameux Ogle R. Gowan, l'un des plus fermes appuis du ministère actuel, lequel a perdu son siège en parlement aux dernières élections après avoir été nommé par le cabinet Badgley-Sherwood inspecteur-général des canaux, menace le parti libéral d'igniter le RAPPEL DE L'UNION des Canadas! Citons plutôt ses propres paroles:

"Nous voyons que plusieurs des journaux qui échangent avec nous commencent à agiter le rappel de l'Union législative entre les deux provinces. A présent ce projet semble gagner du terrain; mais nous pensons que sa popularité définitive dépendra principalement de la ligne de conduite qui pourra être adoptée par les radicaux lorsqu'ils seront au pouvoir. Si M. Baldwin agit avec modération et avec prudence et que les conseils des Ultras (ce que nous n'espérons pas) soient rejetés, il n'y a pas de doute que la question du rappel pourrait bien n'être pas aussi populaire dans le Haut-Canada; mais que les actes proscriptionnels et destructeurs du dernier cabinet libéral se renouvellent; que l'on écoute les avis d'hommes du genre de MM. Hincks, Cameron et Cie., et il ne peut pas y avoir de doute que la question du rappel ne devienne aussi populaire en Canada qu'en Irlande."

La morale qu'on doit tirer de cet avertissement du célèbre grand-maitre des orangistes est des plus admirables! Tant que des ministres éhontés ont pu sans crainte comme sans remords exploiter à leur profit et à celui de leur amis le trésor provincial; aussi longtemps qu'à l'aide du crédit et des revenus du Bas-Canada l'on a pu se procurer des sommes qu'on a répandues à profusion dans le Haut-Canada pour acheter l'appui d'insatiables partisans, le vertueux Ogle Gowan et les scrupuleux Tories n'ont pas soufflé un mot de baine; au contraire, on les a vu citer avec honneur la loyauté des canadiens-irlandais, conservateurs par excellence, disait-on alors. Aujourd'hui ce ne sont que des french rebels dont il faut se séparer au plus tôt, SURTOUT si les ministres libéraux n'agissent point avec MODÉRATION: c'est-à-dire probablement s'ils se mettent en tête d'entreprendre de rendre justice au pays en destituant les hauts fonctionnaires de la loyauté de M. Ogle Gowan qui déshonorent le service public et pour lesquels on a créé des charges coûteuses, inutiles et uniquement pour se débarrasser de leurs fatigantes obsessions, de leur officieuse coopération.

Quant à la question du rappel de l'Union, nous ne voyons pas que les Tories du Haut-Canada y gagneraient beaucoup. Leur hème est sonnée et nous ne sachions rien qui pût les ramener à flot désormais.

Le jour viendra probablement où les libéraux des deux parties de la province verront qu'il est de leur intérêt de se séparer amicalement. Lorsqu'ils agiteront la question du rappel de l'acte d'Union, ils le feront sans doute par mesure de justice et non point par vengeance ou par dépit comme semblent vouloir l'entreprendre aujourd'hui les Tories du Haut-Canada. Dans le Bas-Canada il n'y aura sur ce point qu'une opinion. —Canadien.

LE COLONEL FREMONT.—La cour martiale a rendu enfin sa sentence dans l'affaire du colonel Fremont, qu'elle a condamné à être renvoyé du service. On assure que si la tolérance du général Kearny vis à vis du commodore Stockton n'avait été considérée comme circonstanciante, la peine de mort eût été prononcée. Toutefois, la cour, par un vote de 7 contre 6, a recommandé le condamné à la clémence du président, et celui-ci a fait remise entière de la peine. On assure que le colonel Fremont se refuse à accepter le bénéfice de cette indulgence, et va donner sa démission du grade qui lui a été rendu. —Courrier de E. U.

LES NOUVEAUX STEAMERS ANGLAIS.—On lit dans le North-British-Mail, sous la rubrique de Glasgow: "Hier le nouveau steamer de la compagnie Cunard, l'America, a quitté le quai, après avoir reçu ses machines, et le Niagara a pris sa place pour être soumis à la même opération. Ces deux paquebots doivent commencer leur service au mois d'avril."

UNE VOLEUSE DU GRAND MONDE.—Une dame jouissant d'une fortune considérable et appartenant à une famille distinguée, comparaisait dernièrement, à Boston, devant le bureau de police, sous l'accusation d'avoir volé trois milliers d'argent dans un hôtel où elle prenait pension. Il paraît que cette dame ne jouit pas de la plénitude de sa raison par suite de l'abus de drogues délétères. Le plaignant a été désintéressé et l'accusée mise en liberté. —Idem.

UNE FARCE SINGULIERE.—Le 14 de ce mois, jour de St. Valentin, au moment où les belles de New-Haven étaient dans l'attente de leurs valentines, un mauvais plaisant a vidé un seau d'eau dans la boîte aux lettres, et les missives décorées de tant de cœurs enflammés, ont été réduites à un piteux état, qui en a noyé toute la poésie.

ETATS-UNIS ET MEXIQUE.

Les journaux américains nous apprennent enfin la passation d'un traité de paix. Il a été signé le 1er février par le gouvernement Mexicain et accepté par le général Scott, quoique nous ne sachions pas encore au juste s'il s'agit de conventions débattues et arrêtées par M. Trist ou de simples propositions du gouvernement de Queretaro.

Quelque soit d'ailleurs leur caractère diplomatique, dit le Courrier des Etats-Unis, les conditions apportées par M. Freaner à l'examen de l'administration de Washington sont connues d'une manière à peu près certaine. La frontière du Rio Grande, la cession du Nouveau Mexique et des Californies, tels sont les avantages que l'on offre aux Etats-Unis pour prix de la paix. Mais sous d'autres rapports elles sont moins belles qu'on ne l'avait annoncé. La somme à payer au Mexique reste fixée à quinze millions de dollars; le droit de passage à travers l'isthme de Tehuantepec n'est pas réservé comme dans l'ultimatum de Tacubaya; enfin il n'est pas exact que l'on ait stipulé le maintien à Mexico d'une armée américaine de 12,000 hommes: tout au contraire, il paraîtrait que l'évacuation complète devra s'effectuer aussitôt après l'échange des ratifications.

Nous donnons, bien entendu, ces clauses telles qu'elles ont transpiré de l'intérieur du cabinet dans la coulisse politique à Washington. Elles n'ont donc rien d'officiel; mais il y a, à cet égard une telle unanimité dans les indiscretions, qu'on peut les regarder comme à peu près exactes.

Dans toutes les hypothèses, deux pas importants sont déjà faits dans cette grande et difficile question: d'abord l'accession du Mexique aux exigences essentielles des Etats-Unis; et, en second lieu, le renvoi des propositions à l'examen sénatorial. Il n'eût pas été impossible, en effet, que M. Polk, ou un autre, eût "mis en poche" les dépêches de M. Trist et du général Scott, et que les négociations eussent ainsi avorté sans même voir le jour. Cette première pierre d'achoppement n'est plus à craindre: dès lundi un message présidentiel a transmis au sénat les propositions que l'on venait de recevoir, et, sans une circonstance aussi regrettable que soudaine, nous aurions aujourd'hui et le texte officiel des conventions et peut-être même la décision sénatoriale. Mais quelques moments avant la réception du message, le vénérable John Quincy Adams venait d'être frappé, dans l'enceinte même de la chambre des représentants, d'une attaque d'apoplexie. Cet accident, qui se reproduisit pour la seconde fois depuis quelques mois et qui a été mortel, a déterminé l'ajournement immédiat des deux chambres. Mardi, le doyen des hommes d'Etat américains n'avait point encore recouvré ses sens, et le congrès a dû s'abstenir de siéger à quelques pas de la salle où se mourait un ex-président des Etats-Unis.

Le vénérable M. Adams est mort mercredi matin.

Le projet de traité, nous dit encore le Courrier, a franchi déjà le plus redoutable de tous les écueils et la plus rude de toutes les épreuves, celle du conseil du cabinet.

On assure, en effet, que deux journées presqu'entières de discussion ont précédé l'envoi du message au sénat. M. Buchanan et M. Marcy, l'un et l'autre portés à embrasser dès l'abord la perspective de paix qui s'offrait à eux auraient milités à cette opinion M. Mason et M. Polk lui-même; M. Walker serait resté fidèle à la maxime de "tout ou rien;" mais son attachement bien connu au président est une sûre garantie que son opposition ne passera pas les bornes d'une protestation tacite.

L'arrêt définitif se trouve donc remis désormais aux mains du sénat, et bien qu'il soit impossible de prédire sa décision avec certitude, du moins les chances les plus fortes sont-elles en faveur de l'acceptation. Il y a, en effet, dans les conditions auxquelles se soumet le Mexique, de quoi rallier dans un même vote les adversaires de la guerre, et les partisans de la conquête limitée. Les ambitions extrêmes se trouvent seules déçues jusqu'à un certain point, et celles-là évoueraient probablement la discussion sur le terrain du droit de passage à travers l'isthme de Tehuantepec, et du maintien d'une armée d'occupation pendant un temps donné. Là se trouvent les deux seuls côtés faibles des conditions: renoncer à la concession de l'isthme, c'est abandonner à l'Angleterre un intérêt bien cher au commerce américain; évaluer immédiatement le Mexique, c'est laisser le champ libre à bien des éventualités. Telle est la double objection que ne manqueraient pas d'élever ceux qui rêvent l'annexion totale. Mais il y a tout lieu d'espérer que la majorité ne verra pas là un obstacle insurmontable, ni un motif suffisant pour renoncer aux bienfaits d'une paix immédiate.

Suivant le correspondant du Courrier and Enquirer, on compterait dans le sénat jusqu'à 21 membres peu disposés à accepter un traité, chiffre qui représente plus des deux tiers des voix et semblerait présager un rejet. Nous voyons toutefois que ce calcul, exact s'il s'agissait d'opter entre l'évacuation pure et simple ou la poursuite de la guerre, cesse de l'être dans les circonstances actuelles. La question se trouve renversée, et les motifs de patriotisme et de point d'honneur, qui empêcheraient certains membres de voter l'évacuation, de refuser les moyens de poursuivre la guerre, doivent agir ici en sens inverse, et jeter plus d'une boue blanche dans l'urne de la paix.

Cette fois, du reste, les négociations n'ont point suspendu la guerre, et si le gouvernement mexicain n'a voulu que gagner du temps, en renouvelant la comédie de Tacubaya, il n'a compté sans son hôte. Le navire qui a débarqué aux Etats-Unis le porteur du traité de paix, nous apporte en même temps la nouvelle des progrès de l'armée américaine. Tandis que d'une main il signait les négociations préliminaires, le général Scott imprenait de l'autre une

activité nouvelle aux opérations, et combinait une des entreprises les plus hardies de cette guerre.

Le 18 janvier, le général Lane partit de Mexico à la tête de 350 hommes, et prit la route de Puebla où il arriva le 21 après avoir fait un grand détour. La petite troupe se remit en marche le soir même, et suivit le chemin de Veracruz jusqu'au village d'Amazoque: là on fit un nouveau détour et l'on s'engagea dans un sentier à peine tracé au milieu des roches, sans que personne, sauf le général et le guide, sût où l'on allait. Ce fut seulement après une marche de 40 milles et en arrivant le lendemain matin à l'hacienda de Santa Clara que le but de l'expédition fut connu: il s'agissait de surprendre Santa Anna qui se trouvait à Tehuacan avec 250 hommes. Toutes les mesures propres à assurer le secret et le succès de ce coup de main furent prises, et à la brune on se remit en route. Au point du jour, on était en vue de Tehuacan. En un moment les dispositions furent prises, la ville cernée et sillonnée en tous sens par des patrouilles de cavalerie qui ne trouvèrent aucune résistance. Mais il était trop tard: Santa Anna était parti deux heures auparavant par la route d'Oajaca avec une escorte de 75 cavaliers. Il avait été prévenu par un domestique que lui avait dépêché à la hâte un voyageur mexicain qui avait été rencontré par le détachement américain, mais auquel le général Lane avait imprudemment permis de continuer sa route sur l'expédition d'une passe signée de son collègue le général Smith. Santa Anna n'a dû son salut qu'à cette petite trahison. Mais une partie de sa garde et de celle de sa femme est restée comme trophée aux mains des Américains. Il fallut donc se contenter d'avoir pris une ville au lieu d'un homme. Le lendemain, le général Lane arrivait dans la vallée d'Orizaba, où il établissait le major Polk comme gouverneur militaire, et recevait en même temps la soumission de Cordova. Cette triple occupation s'est effectuée sans brûler une amorce.

P. S.—Nous apprenons avec le plus vif regret à l'instant où nous mettons sous presse la mort de l'honorable C. E. Casgrain, second Commissaire des Travaux Publics.

Naissance.

En cette ville, le 25, la Dame de M. L. Léandre prévôts, a mis au monde un fils.

Mariages.

En cette ville, mardi, le 22 du courant, par Messire Fay, F. X. Langlois, curé, marchand de St. Jean Dorchester, à Die, Mary Forbes, seconde fille de feu Gordon Forbes, etc. A La Chine, le 22 du courant, par Messire Duranseau, Dlle. Catharine Latour, fille cadette de Jérôme Latour, etc., et M. Louis Beaudry, tous deux de la paroisse de St. Michel de La Chine. A Yamachiche, le 14 du courant, M. Honoré Pagé, architecte, à Dlle. Méranee Milet.

Décès.

A Sault, au Récollet, le 24, Dame Margaret Timmons épouse de M. Bernard Dubeau ci-devant de Kingston âgée de 53 ans. A l'île du Calumet, (Ottawa), le 10 du courant, Joseph Brissard, âgé de 12 ans et 6 mois, fils de M. Louis Brissard. A St. Clément de Beauharnais, dimanche le 20 du courant, à l'âge de 69 ans, Dame Joseph Drouet de Richerville veuve de feu Etienne Le Blanc, etc., des Trois-Rivières, ancien seigneur de Béancœur, et mère d'Ovide Le Blanc, etc., de Montréal. A St. Anne de la Pérade, le 21 du courant, âgé de 25 ans, M. Robert Hollette, fils puîné de feu le capitaine Frederick Hollette de la marine provinciale, et distingué pour son courage et ses éminents services sur les bords durant la guerre de 1812 et 13, et en témoignage de sa reconnaissance pour sa conduite qui fut votée par la législature du Bas-Canada. A St. Charles, le 16 du courant, après une courte et douloureuse maladie, Benjamin Tétré, etc., ancien maire de cette paroisse et lors de son décès un de ses conseillers municipaux.

GRANDE ASSEMBLÉE

DE LA JEUNESSE CANADIENNE DE MONTRÉAL, CONVOYÉ PAR L'INSTITUT CANADIEN, A l'effet d'organiser une Association pour favoriser l'établissement des Townships de l'Est par des Canadiens. Cette assemblée aura lieu JEUDI, à 7 1/2 du soir, dans la salle de discussion de l'Institut Canadien. Par ordre, V. P. W. DORION, Sec. Arch. I. C. 29 fév.

COURSES AU TROT

Il y aura, si le temps le permet, Lundi, le 6 MARS prochain, à Dix heures de l'avant Midi, sur la glace vis-à-vis la ville des Trois-Rivières, trois Courses au Trot, savoir: La première, de £5, ouverte à tous les Chevaux de la Province, entrée 10s. La deuxième, de £5, ouverte à tous les Chevaux du District des Trois-Rivières, entrée, 7s. 6d. La troisième, de £2 10s, pour les chevaux de la seconde classe de ce District, entrée, 3s. 9d. Il y aura aussi une course de pions, le premier arrivé aura £1 1s; le deuxième, 15s; le troisième, 7s. 6d.; la quatrième, 2s. 6d. Trois-Rivières, 25 fév.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

No. 111, Rue St. Paul, Montréal. L'on trouve constamment chez le sus-signé, outre son assortiment complet de remèdes et parfumeries, de curiosités sauvages, et de tous les objets d'église en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent: Pilules végétales de Morison, du Cooper, de Brandtch de Moffatt & Co.—Elixir Pulmonaire.—Baume de Régilise.—Baume de cerisier sauvage de Vistar. Salsepareille de Townshend.—Vermifuge de Winer.—Baume de Miel & Co.—21 fév.

BANQUE DU PEUPLE,

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL, de TROIS par CENT (3) a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1er MARS prochain. Par Ordre B. H. LEMOINE, Caissier. 15 février.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. Lalroque, V. Président H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tuley, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dérors sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier, Montréal, 25 février, 1848.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

EXTRAIT. MONTANT des Dépôts le 31 juillet 1847. £49417 0 9 30 Novembre. Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date. £47850 7 1 do retiré do. £31214 3 8 Augmentation depuis le 31 juillet. £13636 3 5 Balance due aux Dépositaires ce jour. £63053 12 2 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District. 30 Novembre: 1-47.

AVIS AUX INSTITUTEURS DU DISTRICT DEMONTREAL.

L'ASSEMBLÉE trimestrielle de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI le 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister. F. X. VALADE, Président. 23 fév. 1848.

AVIS

DES PROPOSITIONS SCELEES (étiquetées propositions pour change) pour les billets du Receveur Général, à 60 jours sur Londres, au Montant de £10,000 sterling, seront reçues à ce Bureau jusqu'à JEUDI prochain à MIDI, le 24 courant pour des sommes de pas moins de £100, conditions devant accompagner la proposition. Bureau du Receveur Général, 18 février 1848. Tous les journaux de cette ville publieront cette annonce jusqu'au 23.

A LOUER.

ET POSSESSION AU 1er MARS. Une partie de la MAISON, No. 165, sur la rue Notre Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement. Un CLOS à BOIS sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, avec grande et petite porte sur la dite rue Bonaventure. Pour les conditions s'adresser à Madame Ve. LAWSON, No. 18, rue St. Antoine—17 fév.

ON DEMANDE

UN N. 18, RUE ST. ANTOINE, UNE FILLE POUR SERVIR. Une Canadienne sera préférée.—15 fév.

BRASSERIE PIGEON.

M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & CIE." NARCISSE PIGEON A. & T. SAUVAGEAU. Montréal, 9 fév. 1848.

APPARTEMENTS DEMANDES.

UN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE. 12 février, 1848. c o

AVIS.

LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STEPHEN, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les sus-signés sous le no d'HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fév. 1848.

A LOUER,

UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Daw & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puits, jardin, remise et écurie. S'adresser à LOUIS DE LAGRAVE, Rue Craig. Ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, Faubourg St. Joseph.

MAISON DE PENSION

PAR Madame Veuve LEON GOSSELIN, No. 6, rue des Récollets. Une salle et une chambre à coucher vacantes—24 janv.

BUREAUX A LOUER.

DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses à louer à bon marché. S'adresser au bureau de la REVUE.—12 fév.

VITAL DESROCHERS

ÉTÉ admis à la profession d'Arpenteur, au bureau du département des Terres de la Couronne, le 14 de décembre dernier. Le bureau du susdit Arpenteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal; il pratiquera le dessin et l'architecture il se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis. Montréal, 17 janv.

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour du Mars prochain, à 3 heures P. M., en conformité à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation.

Par ordre B. H. LE MOINE, Caissier.

Montréal, 4 fév.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DU ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE MONTREAL, 29 Janvier 1848.

DES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour du MAI prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident.

Par ordre THOMAS STEERS, Sec. et Trésorier.

31 janv.

AVIS.

ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour obtenir le privilège de construire un PONT DE FER sur la rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excéderait 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le support, de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levé. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guibault" pour la commodité des pions allant ou venant du haut de l'Assomption.

LES PEAGES QUI SERONT DEMANDES SONT: 1o.—Pour chaque Carrosse ou autre véhicule à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant.

2o.—Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant.

3o.—Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant.

4o.—Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant.

5o.—Pour chaque personne à cheval, deux deniers demi.

6o.—Pour chaque personne à pied, un denier.

7o.—Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; taureau, bouff, vache, ou autre bête à corne de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi.

8o.—Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un demi denier.

A. LAROCQUE.

11 nov 1847.

L. P. BOIVIN, IMPORTATEUR

D'ÉTOFFES, MONTRES, BIJOUX, ET OBJETS DE FANTAISIE. INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magasin coins des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et du dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public. Montréal, 21 déc. 1847.

LIBRAIRIE CANADIENNE.

No. 3, Rue St. Vincent. LES sousignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux pratiqués qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANÇAISES. Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un des sousignés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain. Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible. E. R. FABRE et CIE. Montréal, 24 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ELEMENTAIRE.

SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, en 12 volumes, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, et CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 24 déc.

PLACES DE BANG A LOUER

ON offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la rue de l'Eglise Paroissiale de cette ville, dans l'allée du centre, possession immédiate. S'adresser au Bureau de la Revue Canadienne. 31 déc. 1847.

J. D. BERNARE a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 163, à l'Ép. J. de La Beaudry. —12 fév.